

Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 12 juillet 2022 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 22-006

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BP 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil d'Administration qu'il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section Fonctionnement Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 011 - Charges à caractère général Article 6061 - fournitures non stockables	- 971,00 €	
Chapitre 014 - Atténuations de produits Article 706129 - revers.ag.eau redev. modernisation réseaux coll.		+ 971,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **DÉCIDE** d'effectuer le virement de crédit ci-dessus référencé.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT – DENIS – GAGNOT - JULIEN-RAOULT – ~~MARTINELLO~~ –
MRS CUER – MAZZINI - MORIZET – MENARD – MONTCHAUD - REYMONDON - ROCHETTE – ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : MMES CODATO - LAUSSEL

Absent(s) : MMES CODATO - LAUSSEL - ~~MARTINELLO~~ - ~~MONTCHAUD~~

Secrétaire de Séance : *H. Roux*

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : <i>11</i>
Nombre de suffrages exprimés : <i>13</i>
Votes POUR : <i>13</i>
Votes CONTRE : <i>0</i>
Abstentions : <i>0</i>

Le Maire,

Le secrétaire de séance,


Eric CUELLER

